

# **PREUVE DE DESCRIPTION**

1

SCP F.A. SZENIK - P. MARTIN  
S. CAILLE et P. BEDDOUK  
Huissiers de Justice Associés  
22-24 Boulevard Jules Guesde – 93200 SAINT-DENIS



## **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE ONZE DECEMBRE

**A LA REQUETE DE :**

Syndicat des Copropriétaires du 9 rue Samson 93200 SAINT DENIS agissant poursuites et diligences de son administrateur judiciaire Maître Philippe BLERIOT, 26 chemin de la Madeleine 93000 BOBIGNY.

**EN VERTU :**

1° D'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Saint Denis en date du 26 juillet 2012.

2° D'un commandement afin de saisie immobilière de mon Ministère en date du 10 novembre 2017.

*Je, Frank-Alain SZENIK, Huissier de Justice, Associé à la Société Civile Professionnelle  
Frank-Alain SZENIK, Philippe MARTIN Sophie CAILLE et Pierre BEDDOUK,  
Siège Social 22-24 Boulevard Jules Guesde  
à SAINT-DENIS, soussigné,*

Me suis rendu ce jour 9 rue Samson 93200 SAINT DENIS, avec pour mission de dresser un procès-verbal descriptif du lot numéro 6 au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A en façade sur le passage du Canal, et lot numéro 12 au sous-sol du bâtiment A, une cave, appartenant à Sinniah et dont le Syndicat des Copropriétaires requérant poursuit la vente sur saisie immobilière.

Et là étant, au 3<sup>ème</sup> étage, porte face (en façade sur le passage du Canal) j'ai procédé aux constatations suivantes :

A mes appels, la porte a été ouverte par une occupante qui a déclaré être la fille de Madame , locataire et qui m'a donné accès au logement.

Le logement comprend :

- une entrée,
- une salle de bains avec WC baie vitrée sur passage du Canal,
- une pièce avec fenêtre condamnée donnant sur passage du Canal,
- un cumulus électrique,
- une chambre avec fenêtre deux battants sur passage du Canal.

Il n'existe pas d'installation de chauffage central, individuel ou collectif.

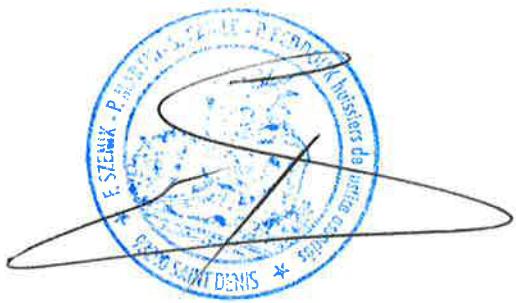
L'immeuble est élevé sur sous-sol et comprend un rez-de-chaussée et trois étages.

Postérieurement à mes opérations j'ai pu joindre par téléphone,  
dont le numéro m'a été communiqué par sa fille.

me déclare occuper le logement depuis dix ans environ, ne pas régler de loyer et ne pas avoir signé de bail.

*Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL  
DE CONSTAT, pour servir et valoir ce que de droit.*

*Le présent procès-verbal comporte 3 feuilles.*



***Frank-Alain SZENIK***